



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3216

Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins, Arte, Radio France, Scènweb, Accor, France Télévisions, JC Decaux et Rhônexpress

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loic

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3216 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / THEATRE DES CELESTINS, ARTE, RADIO FRANCE, SCENEWEB, ACCOR, FRANCE TELEVISIONS, JC DECAUX ET RHONEXPRESS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Théâtre au cœur de la cité, les Célestins participent au rayonnement de la ville de Lyon avec le souci d'être plus proches de leur public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la fabrication d'un avenir commun.

A ce titre, il valorisera la création artistique lors de la prochaine saison 2017-2018.

▪ La société **ARTE France**, chaîne européenne à vocation culturelle, a pour activité principale la production et la diffusion de programmes télévisés et internet en y réservant une place de choix au spectacle vivant.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, la société ARTE France souhaite être le partenaire de l'activité du théâtre des Célestins à l'occasion des 4 spectacles suivants de la saison artistique 2017-2018 :

- *Rabbit Hole*, de David Lindsay-Abaire, mise en scène de Claudia Stavisky, du 13 septembre au 8 octobre 2017 ;
- *Martyr*, de Marius Von Mayenburg, mise en scène d'Oskaras Koršunovas, du 19 au 21 octobre 2017 – Festival Sens Interdits ;
- *Tableau d'une exécution*, de Howard Barker, mise en scène de Claudia Stavisky, du 10 au 12 novembre 2017 ;
- *Professeur Bernhardt*, d'Arthur Schnitzler, mise en scène de Thomas Ostermeier, du 2 au 6 mai 2018.

Partenaire	Apport du partenaire	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
ARTE France	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de 15 messages d'autopromotion par spectacle (4 spectacles en tout), d'une durée d'environ 20 secondes dans le programme d'agenda culturel intitulé « Coup de cœur d'ARTE ». - Diffusion des messages d'autopromotion sur son site internet : http://arte.tv/coupsdecoeur 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Logo sur les supports de communication suivants : - brochure de la saison 2017-2018 (tirage : 33 000 exemplaires) ; - dossier de presse (250 exemplaires) de la saison 2017-2018 des Célestins, Théâtre de Lyon ; - page partenaires et page de chaque spectacle partenaire du site internet des Célestins, Théâtre de Lyon (avec renvoi vers le site internet d'ARTE) ; - kakémono partenaires des Célestins, Théâtre de Lyon ; - supports de communication des créations <i>Rabbit Hole</i> et <i>Tableau d'une exécution</i> ; - supports de communication des spectacles <i>Martyr</i> et <i>Professeur Bernhardt</i>.

	<p>▪ Mise à disposition de 10 places par spectacle partenaire.</p> <p><u>Valorisation</u> : 37 500 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</p>	<p><u>Valorisation</u> : 37 500 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</p>
--	---	--

▪ **Radio France/France Culture** propose à son public des programmes divers et variés, passant ainsi par l'actualité internationale, la société, l'économie, la politique, l'histoire et la culture. Elle promeut également les créations musicales et dramatiques, ainsi que les différents domaines des arts, dont notamment le théâtre. Au premier plan au niveau des entreprises culturelles de France, elle est un véritable vecteur d'informations et un soutien incontournable aux artistes.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, Radio France/France Culture souhaite être le partenaire de l'activité du théâtre des Célestins à l'occasion des 3 spectacles suivants de la saison artistique 2017-2018 :

- *Rabbit Hole*, de David Lindsay-Abaire, mise en scène par Claudia Stavisky, du 13 septembre au 8 octobre 2017 ;
- *Bluebird*, de Simon Stephens, mise en scène par Claire Devers, du 3 au 7 avril 2018 ;
- *Botala Mindele*, de Rémi de Vos, mise en scène par Frédéric Dussenne, du 16 au 26 mai 2018.

Partenaire	Apport du partenaire	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Radio France / France Culture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Messages d'autopromotion pour les spectacles partenaires : 7 spots antenne (message de 30 secondes). ▪ Visibilité web aux spectacles partenaires, dans la rubrique Agenda et Partenariat de son site franceculture.fr avec un lien vers le site web du spectacle pendant toute la durée du partenariat, ainsi que mise en Une sur la Home du site, en alternance avec les autres partenariats de la semaine de l'ouverture. ▪ Invitations à gagner pour les auditeurs via les réseaux sociaux (Facebook) et/ou via un jeu dans la Dispute d'Arnaud Laporte. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une page quadri format L 198 x H 198 mm réservée à la communication de France Culture en page centrale du programme de la saison 2017-2018 des Célestins, Théâtre de Lyon (tirage : 33 000 exemplaires). ▪ Logo sur les supports de communication suivants : <ul style="list-style-type: none"> - brochure de la saison 2017-2018 (33 000 exemplaires) ; - page partenaires et page de chaque spectacle partenaire du site internet des Célestins, Théâtre de Lyon (avec renvoi vers le site internet de France Culture) ; - kakémono partenaires des Célestins, Théâtre de Lyon ; - supports de communication de la création <i>Rabbit Hole</i> ; - supports de communication des spectacles <i>Bluebird</i> et <i>Botala Mindele</i>. ▪ Mise à disposition de 20 places en première série en Grande salle (<i>Rabbit Hole</i> et <i>Bluebird</i>) et en salle Célestine (<i>Botala Mindele</i>) par spectacle partenaire dans le cadre du jeu-concours.

	<u>Valorisation</u> : 15 000 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).	<u>Valorisation</u> : 15 000 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).
--	---	---

▪ La société **SCENEWEB** met en avant et promeut les créations et les spectacles en tournée dans de nombreux domaines culturels, dont le théâtre, à travers son site internet.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, la société SCENEWEB souhaite être le partenaire de l'activité du théâtre des Célestins à l'occasion des 3 spectacles suivants de la saison artistique 2017-2018 :

- *Rabbit Hole*, de David Lindsay-Abaire, mise en scène de Claudia Stavisky, du 13 septembre au 8 octobre 2017 ;
- *Je n'ai pas encore commencé à vivre*, création documentaire et mise en scène de Tatiana Frolova et du Théâtre KnAM, du 19 au 22 octobre 2017 – Festival Sens Interdits ;
- un spectacle programmé en 2018 (à déterminer ultérieurement entre les parties).

Partenaire	Apport du partenaire	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société SCENEWEB	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4 semaines de visibilité sur son site internet (http://www.sceneweb.fr) par spectacle partenaire : - <i>Rabbit Hole</i> : du 4 septembre au 4 octobre 2017 ; - <i>Je n'ai pas encore commencé à vivre</i> : du 2 au 29 octobre 2017 ; - spectacle programmé en 2018 : semaines à déterminer ultérieurement entre les parties. ▪ Jeu-concours : 5x2 places en première série (Grande salle) ou en série unique à remporter sur son site internet pour chaque spectacle partenaire. <p><u>Valorisation</u> : 1 340 € nets (franchise de TVA en application de l'article 293 B du Code Général des Impôts).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Logo reproduit sur les supports de communication suivants : - brochure de la saison 2017-2018 (33 000 exemplaires) ; - page partenaires et page de chaque spectacle partenaire du site internet des Célestins, Théâtre de Lyon (avec renvoi vers le site internet de SCENEWEB) ; - kakémono partenaires des Célestins, Théâtre de Lyon ; - affiches 40x60 et 120x176 de la création <i>Rabbit Hole</i> ; - affiches 120x176 du spectacle <i>Je n'ai pas encore commencé à vivre</i> et du spectacle programmé en 2018. <p>Mise à disposition de 10 places par spectacle partenaire dans le cadre du jeu-concours (valorisée à 969,70 € HT, soit 990,00 € TTC – TVA 2,1 %).</p> <p><u>Valorisation</u> : 1 340 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</p>

▪ Le groupe **ACCOR** a pour activité principale l'hôtellerie, à travers un réseau d'établissements en région Rhône-Alpes et notamment le Mercure Lyon Plaza République et le Carlton Lyon MGallery. Emettant le souhait de soutenir le Théâtre des Célestins, à l'occasion de la saison artistique 2017-2018, le groupe ACCOR a donc manifesté son intention d'héberger dans son réseau d'hôtels des comédiens et/ou des conseillers techniques des spectacles programmés.

D'autre part, ce partenariat bénéficiera également à la renommée de ce groupe hôtelier, au vu des retombées médiatiques attendues auprès du public et des professionnels.

Partenaire	Apport du partenaire	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
ACCOR	<ul style="list-style-type: none"> - Mercure Plaza République : 11 nuitées (chambre grand lit standard et petit déjeuner inclus pour une personne). - Carlton Lyon MGallery : 9 nuitées (chambre cosy et petit déjeuner inclus pour une personne). <p><u>Valorisation</u> : 4 000 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</p>	<p>Une page quadri format L 198 x H 198 mm réservée à la communication du groupe ACCOR en page centrale du programme de la saison 2017-2018 (tirage : 33 000 exemplaires).</p> <p><u>Valorisation</u> : 4 000 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</p>

▪ La société **France Télévisions**, a pour activité principale la production et la diffusion de programmes télévisés et internet, notamment par le biais de ses antennes de proximité France 3 Alpes et Rhône-Alpes.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, la société France Télévisions souhaite être le partenaire de l'activité du théâtre des Célestins à l'occasion des 4 spectacles et du Festival suivants de la saison artistique 2017-2018 :

- *Rabbit Hole*, de David Lindsay-Abaire, mise en scène de Claudia Stavisky, du 13 septembre au 8 octobre 2017 ;
- Festival international de théâtre Sens Interdits, du 19 au 29 octobre 2017 ;
- *Arturo Brachetti*, de et avec Arturo Brachetti, du 14 au 31 décembre 2017 ;
- *Petit Eloge de la nuit*, d'Ingrid Astier, adaptation et mise en scène de Gérald Garutti, du 6 au 10 février 2018 ;
- *Professeur Bernhardt*, d'Arthur Schnitzler, mise en scène de Thomas Ostermeier, du 2 au 6 mai 2018.

Partenaire	Apport du partenaire	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
France Télévisions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evocation de la saison 2017-2018 dans l'émission Rhône-Alpes Matin sur les antennes de France 3 Alpes et Rhône-Alpes. ▪ 5 messages d'autopromotion relatifs aux spectacles et festival partenaires. ▪ Diffusion de 5 messages d'autopromotion pour chacun des spectacles partenaires et pour le festival, dans les tranches horaires : semaine du 12/13, 19/20, le samedi après-midi ou le dimanche sur l'antenne de France 3 Rhône-Alpes (périodes de diffusion programmées après accord préalable des deux parties). ▪ Valorisation sur le site internet rhone-alpes.france3.fr desdits spectacles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une page quadri format L 198 x H 198 mm réservée à la communication de France Télévisions en page centrale du programme de la saison 2017-2018 du Théâtre des Célestins (tirage : 33 000 exemplaires). ▪ Logo reproduit sur les supports de communication suivants : <ul style="list-style-type: none"> - brochure de la saison 2017-2018 (33 000 exemplaires) ; - dossier de presse (250 exemplaires) de la saison 2017-2018 des Célestins, Théâtre de Lyon ; - page partenaires et page de chaque spectacle partenaire du site internet des Célestins, Théâtre de Lyon (avec renvoi vers le site internet de France Télévisions) ; - kakémono partenaires des Célestins, Théâtre de Lyon ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation d'un jeu-concours sur le site internet rhone-alpes.france3.fr permettant aux internautes de gagner des places pour ces spectacles. <p><u>Valorisation</u> : 16 602,30 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - supports de communication de la création <i>Rabbit Hole</i> et du spectacle <i>Arturo Brachetti</i> ; - supports de communication des spectacles <i>Petit Eloge de la nuit</i> et <i>Professeur Bernardi</i> ; - supports de communication du Festival Sens Interdits. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à disposition de places : <ul style="list-style-type: none"> - 30 places en première série par spectacle partenaire ; - 30 places en plein tarif réparties sur les spectacles du Festival Sens Interdits. <p><u>Valorisation</u> : 16 602,30 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</p>
--	---	---

▪ La société **JCDecaux** a pour activité principale la valorisation des marques dans l'espace public à travers le déploiement d'un réseau dense et varié d'affichages publicitaires.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, la société JCDecaux souhaite être le partenaire de l'activité du Théâtre des Célestins à l'occasion de la saison artistique 2017-2018.

Partenaire	Apport du partenaire	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
<p>Société JCDecaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 25 faces du 11 au 18 septembre 2017 (une semaine) pour la création <i>Rabbit Hole</i> de David Lindsay-Abaire, mis en scène par Claudia Stavisky. <p>Dans le cadre du Festival international de théâtre Sens Interdits (19-29 octobre 2017) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 25 faces du 9 au 16 octobre 2017 (une semaine) pour le lancement du festival ; - fléchage temporaire du 19 au 29 octobre 2017 sur les différents lieux du festival ; - 8 muppy mobiles du 19 au 29 octobre 2017 sur les lieux du festival. <ul style="list-style-type: none"> ▪ 25 faces du 11 au 24 décembre 2017 (deux semaines) pour le spectacle de fin d'année. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le cadre du festival des arts du cirque utoPistes (31 mai – 9 juin 2018) : <ul style="list-style-type: none"> - 25 faces du 28 mai au 3 juin 2018 (une semaine) pour le lancement du festival ; - fléchage temporaire du 31 mai au 9 juin 2018 sur les différents lieux du festival. <ul style="list-style-type: none"> ▪ 4 muppy muraux. <p><u>Valorisation</u> : 12 500 € HT (soumis à TVA dans</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Logo reproduit sur les supports de communication suivants : <ul style="list-style-type: none"> - brochure de la saison 2017-2018 (33 000 exemplaires) ; - dossier de presse (250 exemplaires) de la saison 2017-2018 des Célestins, Théâtre de Lyon ; - page partenaires et page de chaque spectacle partenaire du site internet des Célestins, Théâtre de Lyon (avec renvoi vers le site internet de JCDecaux) ; - kakémono partenaires des Célestins, Théâtre de Lyon ; - affiches du lancement de la saison 2017-2018 des Célestins, Théâtre de Lyon ; - supports de communication de la création <i>Rabbit Hole</i> et du spectacle de Noël ; - supports de communication du Festival Sens Interdits ; - supports de communication du Festival utoPistes. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à disposition de 42 places en première série en Grande salle. <p><u>Valorisation</u> : 12 500 € HT (soumis à TVA dans</p>

	les conditions de droit commun).	les conditions de droit commun).
--	----------------------------------	----------------------------------

▪ La société **RHONEXPRESS** a pour activité principale l'exploitation de la ligne de tramway reliant l'aéroport Lyon Saint-Exupéry au centre de Lyon.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, la société RHONEXPRESS souhaite être le partenaire de l'activité du Théâtre des Célestins à l'occasion des spectacles suivants de la saison artistique 2017-2018 :

- *Rabbit Hole*, de David Lindsay-Abaire, mise en scène de Claudia Stavisky, du 13 septembre au 8 octobre 2017 ;
- Spectacles du Festival Sens Interdits représentés au Théâtre des Célestins, du 19 au 29 octobre 2017 ;
- *Ramona* et *Le Diamant du Maréchal de Fantie*, texte et mise en scène de Rezo Gabriadze, du 15 au 22 décembre 2017 et du 23 au 30 décembre 2017.

Partenaire	Apport du partenaire	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société RHONEXPRESS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affichage sur les écrans à bord de RHONEXPRESS par spectacle partenaire et pour le Festival Sens Interdit. <p>Jeu sur Facebook : 10 places à gagner (2x5) par spectacle en deuxième série pour la création <i>Rabbit Hole</i> et en série unique pour <i>La Mission</i> et <i>Ramona</i>.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Relai du jeu Facebook via la newsletter (140 000 contacts embasés). ▪ Visibilité de la création <i>Rabbit Hole</i> et du Festival Sens Interdits sur les e-billets de septembre à octobre 2017. ▪ 88 e-billets aller simple RHONEXPRESS mis à disposition pour les Compagnies du Festival Sens Interdits [...] Valorisation : 7 305.68 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun). <p><u>Valorisation</u> : 8 013,86 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Logo reproduit sur les supports de communication suivants : - brochure de la saison 2017-2018 (33 000 exemplaires) ; - page partenaires et page de chaque spectacle partenaire du site internet des Célestins, Théâtre de Lyon (avec renvoi vers le site internet de RHONEXPRESS) ; - kakémono partenaires des Célestins, Théâtre de Lyon ; - supports de communication de la création <i>Rabbit Hole</i> et des spectacles <i>Ramona</i> et <i>Le Maréchal de Fantie</i> ; - supports de communication du Festival Sens Interdits. ▪ Mise à disposition de 10 places par spectacle partenaire dans le cadre du jeu sur Facebook : en deuxième série pour <i>Rabbit Hole</i>, en série unique pour <i>La Mission</i> et <i>Ramona</i>. ▪ Visite guidée des coulisses (un groupe de 30 personnes maximum). <p><u>Valorisation</u> : 8 013,86 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</p>

Les conventions, jointes au rapport, formalisent ces parrainages en définissant les obligations réciproques des parties.

Vu lesdites conventions ;

Vu le rectificatif mis sur table :

« a) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, lire :

- lire : « 88 e-billets aller simple RHONEXPRESS mis à disposition pour les Compagnies du Festival Sens Interdits [...] Valorisation : 7 305.68 €HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) ».

- au lieu de : « 50 e-billets aller-retour RHONEXPRESS mis à disposition pour les Compagnies du Festival Sens Interdits [...] Valorisation : 8 013.86 €HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) ».

b) - Dans le DELIBERE, lire :

- lire : « les dépenses correspondant aux apports des parrains, soit 94 247.98 €HT, seront imputées sur les crédits du budget 2018, natures 6238, 6132 et 6228 ».

- au lieu de : « les dépenses correspondant aux apports des parrains, soit 94 956.16 €HT, seront imputées sur les crédits du budget 2018, natures 6238, 6132 et 6228 ».

Oui l'avis de la commission culture, patrimoine, droits des citoyens, événements ;

DELIBERE

1. Les conventions de parrainage susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon, ARTE France, Radio France, SCENEWEB, ACCOR, France Télévisions, JCDecaux et RHONEXPRESS, dans le cadre de la saison 2017-2018 des Célestins, théâtre de Lyon sont approuvées.

2. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

3. Les dépenses correspondant aux apports des parrains, soit 94 247.98 € HT, seront imputées sur les crédits du budget 2018, natures 6238, 6132 et 6228.

4. Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville, soit 94 956,16 €HT, seront imputées sur les crédits du budget 2018, natures 7088 et 7062.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER